

## La Côte-aux-Fées : 1<sup>er</sup> mars 1848 - 1<sup>er</sup> mars 2006

Monsieur le Conseiller national,  
Messieurs les commandants de la Batterie 14 et du corps des sapeurs-pompiers  
Messieurs les sous-officiers et canonniers de la Batterie 14,  
Chers Membres de l'Amicale des sapeurs-pompiers de La Côte-aux-Fées,  
Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

Notre président de commune devant assister aujourd'hui à l'ensevelissement de sa belle-mère, c'est à moi qu'échoit finalement l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à La Côte-aux-Fées au nom des Autorités communales. Je saisis cette occasion pour témoigner notre sympathie à Mme Martin et à sa famille.

Il y a cent cinquante-huit ans, le 1<sup>er</sup> mars 1848, la principauté de Neuchâtel, déjà canton suisse depuis 1815, resta toutefois une monarchie jusqu'en 1848 ; ceci nous le savons tous. Mais, ce que nous savons moins, c'est que la Révolution neuchâteloise s'inscrit dans un contexte européen. Le 24 février 1848, à Paris, le roi Louis-Philippe abdique et la République est proclamée. Ailleurs en Europe, d'autres soulèvements ont lieu, comme à Naples, à Berlin ou Bruxelles. Partout on souhaite plus de libertés et de responsabilités dans la conduite des affaires de l'Etat avec une participation accrue des citoyens. Informés des événements parisiens, les républicains loclois et chaux-de-fonniers hissent le drapeau suisse. Le 29 février, ils se regroupent et, le lendemain, ils descendent, accompagnés des Neuchâtelois de l'Erguel, au château de Neuchâtel avec l'intention de prendre le pouvoir. Fritz Courvoisier et Ami Girard emmènent la troupe qui ne rencontre aucune résistance. Le gouvernement provisoire, présidé par Alexis-Marie Piaget, se met immédiatement au travail en proclamant la République, en marquant son attachement à la Suisse, en annonçant une Constitution.

Les deux tentatives manquées de 1831 – dont l'une partit d'ailleurs de La Côte-aux-Fées – ayant servi de leçon, les Républicains n'hésitent pas à mener rapidement leur action : l'ancien Conseil d'Etat est enfermé au château, des comités de surveillance sont nommés dans les communes. Dès le 3 mars, la Confédération reconnaîtra le nouveau régime, le jour même où le représentant du roi de Prusse quittera définitivement Neuchâtel.

Dans le camp républicain, la joie éclate, on s'embrasse, on acclame le nouveau régime ; dans le camp royaliste, on se tait, on attend le moment de prendre une revanche, car on est lié par serment au roi de Prusse. L'Assemblée constituante sera élue, sans que les royalistes se déplacent aux urnes, et rédigera une Constitution. Ce texte sera soumis au vote le 30 avril 1848. Délivés du serment de fidélité au roi, le 5 avril, une partie des royalistes prendront part au scrutin. Le résultat de la votation sera le suivant: 5 813 oui contre 4 395 non. La République s'organisera en créant une chambre législative (le Grand Conseil), un exécutif (le Conseil d'Etat), une organisation administrative du territoire en six districts, à la tête desquels se trouvera un préfet. On édictera des lois dans de nombreux domaines. Les bourgeoisies, formées des membres des anciennes familles du pays, farouchement opposées aux idées républicaines qui les privaient de leurs privilèges, seront tout simplement dissoutes en 1852.

L'année 1848 verra naître en outre une nouvelle Constitution fédérale pour les 22 cantons suisses. La monnaie sera unifiée en Suisse en 1850, ainsi que les poids et mesures (mais le système décimal ne sera accepté qu'en 1868 et appliqué dès 1874).

A Neuchâtel, on se doit de mentionner encore la tentative de contre-révolution des royalistes les 3 et 4 septembre 1856. Les combats autour du château de Neuchâtel feront huit morts et 25 blessés ; les troupes fédérales interviendront pour rétablir le calme.

L'affaire de Neuchâtel se poursuivra sur le plan diplomatique européen. La Prusse menacera la Confédération suisse ; celle-ci devra lever des troupes au bord du Rhin afin de protéger le pays. Nous éviterons la guerre car, le 26 mai 1857, Frédéric-Guillaume IV signera le Traité de Paris par lequel il renoncera à reprendre Neuchâtel.

En ce jour anniversaire de la Révolution neuchâteloise, les deux pièces d'artillerie de la Batterie 14 tirent onze coups, un par commune du Val-de-Travers. Les Niquelets ont sans doute senti le vent du boulet car ils devront, d'ici quelques mois voter pour décider si leur petite commune du Haut-Vallon, située aux confins du canton de Neuchâtel, devra faire partie de la commune de Val-de-Travers ou choisir l'isolement. La fusion se fera, à neuf, dix ou onze communes. Pour notre village et nos hameaux, c'est à nous, citoyens de La Côte-aux-Fées qu'appartiendra la décision finale.

Je vous invite à réfléchir, dès aujourd'hui, aux enjeux de ce vote en ne pensant pas seulement à ce que nous risquerions de perdre à court terme, mais aussi à ce que nous pourrions gagner à long terme.

Je remercie Yvan Perrin, sponsor de la manifestation, la Batterie 14 et l'Amicale des sapeurs-pompiers de donner aujourd'hui un faste tout particulier à cette commémoration qui s'inscrit dans un contexte vallonnier, tout comme la Fête nationale à laquelle le Président de la Confédération nous fera l'honneur d'assister. Que la fête continue !

Eric Nusslé  
Conseiller communal  
Conservateur Fondation Archives Vivantes